

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 2, parc d'activité Camalcé- 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 décembre 2006

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 33 |

L'an deux mille six, le 18 décembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle des fêtes à Montarnaud sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. REILHAN Robert - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. Régis ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
12 décembre 2006

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Date d'affichage

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. RUIZ Jean François

Date de retrait d'affichage

M. Michel ASTIE donne pouvoir à Louis VILLARET
M. Jean-Pierre GHIBAUT donne pouvoir à Jacques DONNADIEU
M. Jean Paul BELLOC donne pouvoir à M. Claude CARCELLER
M. Georges PIERRUGUES donne pouvoir à Hélène BARRAL
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

113-2006 - Aménagement des abords du pont du Diable (hors maison du site) – Demandes de subvention

Rapporteur Monsieur Claude Carceller, Vice-président,

Le rapporteur explique que le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable s'inscrit dans le contexte de mise en valeur du site constitué par les ouvrages d'arts reconnus Patrimoine mondial par l'UNESCO, et les gorges de l'Hérault. Ce projet vise à préserver et restaurer le site, à gérer globalement la fréquentation du site (dont les flux automobiles) et à améliorer l'accueil des visiteurs.

La communauté de communes a décidé par délibération du 1^{er} décembre 2003 du lancement de l'aménagement des abords du Pont du diable sur les communes d'Aniane et de Saint Jean de Fos.

Le projet a obtenu l'avis favorable des commissions Départementale et Supérieure des Sites en 2004.

Le rapporteur précise que suite à l'enquête publique organisée du 24 mai au 25 juin 2004, le Préfet a déclaré ce projet d'utilité publique par arrêté du 20 janvier 2005. La communauté de communes a depuis procédé au lancement du concours de maîtrise d'œuvre permettant de mettre en œuvre le projet et aux négociations foncières. Les acquisitions foncières ont été réalisées pour une grande part, les terrains non acquis ont été soumis à enquête parcellaire en juin et sont actuellement en procédure d'expropriation. La réalisation de ces aménagements, estimés à **6 374 670,50 € HT** (hors maison du site), pourrait être subventionnée à hauteur de **80 %**. Le plan de financement est le suivant :

| Coût des projets (en € HT) | | Financements (en € HT) | |
|---------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| Maîtrise d'œuvre et honoraires divers | 646 279,05 € | Région | 956 200,58 € 15,00% |
| Travaux | 5 298 850,50 € | Département (déplacement RD27) | 276 700,00 € 4,34% |
| Frais annexes | 80 000,00 € | Département | 1 316 967,63 € 20,66% |
| Acquisitions foncières | 349 540,95 € | Etat | 956 200,58 € 15,00% |
| | | <i>Etat - DDR</i> | <i>200 000,00 €</i> |
| | | <i>Autres</i> | <i>756 200,58 €</i> |
| | | Europe | 1 593 667,63 € 25,00% |
| Total | 6 374 670,50 € | Total subventions | 5 099 736,40 € 80,00% |
| | | Communauté de communes | 1 274 934,10 € 20,00% |

Ce projet se réalisera en deux phases. Les subventions pourront être demandées pour le projet dans son intégralité ou par phase. L'échéancier est le suivant :

| Dépenses en € HT | 2006 - 2007 | 2008 | Total |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Maîtrise d'œuvre et honoraires divers | 430 852,70 € | 215 426,35 € | 646 279,05 € |
| Travaux | | | 5 298 850,50 € |
| Espaces extérieurs | 1 904 629,10 € | 2 039 521,40 € | 3 944 150,50 € |
| Mobilier | | 204 700,00 € | 204 700,00 € |
| Passerelle | 575 000,00 € | 575 000,00 € | 1 150 000,00 € |
| Frais annexes (Etude sol, bureau de contrôle...) | 80 000,00 € | | 80 000,00 € |
| Acquisitions foncières | 349 540,95 € | | 349 540,95 € |
| Total | 3 340 022,75 € | 3 034 647,75 € | 6 374 670,50 € |

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires d'un montant de **5 099 736,40 € HT, soit 80,00%** du montant du projet d'aménagement auprès des partenaires financiers soit par phase soit en globalité.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.
- d'autoriser le Président à adapter le plan de financement en cas de besoin.

Fait à Gignac, le 8 janvier 2007

Le Président

Louis VILLARET